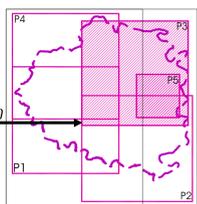


MAÎTRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE SAINT HILAIRE LE VOUHIS

# CARTE COMMUNALE



SITUATION (Plan P3)

Elaboration : délibération du 9 Septembre 2005.

Révision 1  
Vue pour être annexé à notre délibération du : 24 Novembre 2008

Document approuvé par arrêté préfectoral en date du :

Le Maire,

ETUDES ET REALISATION CONFIEES A



ARCHITECTE DPLG URBANISTE  
100, rue de la République - 42000 SAINT HILAIRE LE VOUHIS  
Tél : 04 77 48 51 51 - Fax : 04 77 48 51 52  
E-mail : c.gauthier@cgaut.com

Echelle 1/5000



 Périmètre où les constructions sont autorisées

En dehors de ce périmètre, les constructions ne sont pas admises à l'exception :

- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection, ou de l'extension des constructions existantes

- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs

- des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (Article L. 124-2 du Code de l'Urbanisme)

 Zone réservée à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage de zones habitées

 Zone de protection liée aux stations de lagunage (100 mètres)

 Sites et vestiges archéologiques  
Tracé réalisé à partir du parcellaire de l'ancien cadastre. L'exactitude du zonage sera à vérifier auprès du service de l'Archeologie dans le cadre d'éventuels projets.

 Voir tableau inséré au rapport de présentation de la carte communale

 Zone inondable (zone inconstructible) d'après le Plan de Prévention du Risque Inondation rivières "le Petit Lay, le Grand Lay, le Lay (partie amont jusqu'à Péault)

 ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

N° 5046 : Vallée de la Vouraise et vallons annexes à Saint Hilaire le Vouhis et Bournezeau (ZNIEFF de type II)

N° 50810000 : Vallée du petit Lay de part et d'autre de Saint Hilaire le Vouhis (ZNIEFF de type I)

 Repère géodésique

 Canalisation électrique 90 KV Beaupuy - Puybelliard

 Application de l'arrêté préfectoral N° 01.DDE 220 du 19 mars 2001 Classement acoustique des infrastructures terrestres et isolement acoustiques, autour de l'A 83

 Servitude aéronautique - Servitude de dégagement (aérodromes civils et militaires) - Code T5

 Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques Code PT 3 (voir plan annexé)

 Servitude de protection des sites et monuments naturels classés - Code AC 2

